



**COMMUNE DE LA  
BARBEN**

DEPARTEMENT  
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'AIX-EN-PROVENCE

*République française  
Liberté, égalité, fraternité*

**Délibération N° 32-2018**

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	8
Nombre de membres Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :  
19 /04/2018

EXTRAIT DU

Envoyé en préfecture le 26/04/2018

Reçu en préfecture le 26/04/2018

Affiché le 26/04/2018

ID : 013-211300090-20180423-322018-DE

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance 23 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois du mois d'avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, M. Gauthier AMALRIC, Mme Maria Fernanda RUAULT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : Mme Madeleine CHAUMARD à Monsieur Jean-Marc ARNAUD, Mme Eva PLANES à M. Christian ARRIVE, Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, M. Ulrich MOLL à Sandrine TUR

Absents: M. Gilles SAUVAJOL, Mme Anna GOURLIA

Secrétaire de Séance : M. Gauthier AMALRIC

---oooOooo---

**Objet Subventions aux associations 2018.**

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur les subventions aux associations pour l'année 2018.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

VU les crédits inscrits au budget 2018 ;

**Considérant** que de nombreuses associations sont soutenues par la Ville de La Barben dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public.

Il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions aux associations ci-dessous référencées ainsi qu'il suit :

Associations	Subventions demandées	subventions attribuées
ACAP (COURSE DES AS)	1 700.00 €	1 700,00 €
CUISINE DES HOMMES	400.00 €	400,00 €
DONNEUR DE SANG	200.00 €	100,00 €
FOYER RURAL	600.00 €	0
LA BARBEN EN FETES	12 000.00 €	12 000.00
LA BOULE PELICAN	500.00 €	500,00 €
LE SOUVENIR Français	200.00 €	200.00 €



<b>MOTO CLUB ROAD AND ROCK</b>	<b>3 031.00 €</b>	<b>3 031,00 €</b>
<b>PECHE PRIVEE LA BARBEN</b>	<b>400.00 €</b>	<b>400,00 €</b>
<b>PREVENTION ROUTIERE</b>	<b>100.00 €</b>	<b>100,00 €</b>
<b>SALON CROIX ROUGE</b>	<b>500.00 €</b>	<b>150,00 €</b>
<b>UDSOR</b>	<b>200.00 €</b>	<b>200,00 €</b>
<b>Bol d'Air Barbenais</b>	<b>2 200.00 €</b>	<b>2 200,00 €</b>

Entendu l'exposé de son rapporteur  
Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** les montants des subventions alloués aux associations tels que présentés ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** **DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au budget 2018

**ARTICLE 3 :** **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et les avenants aux conventions en vigueur, à conclure avec les associations subventionnées ainsi que tout document complémentaire

**ARTICLE 4 :** **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence.

**Certifié conforme au registre des délibérations.**

LA BARBEN, le 25 avril 2018

**Le Maire,**  
**Christophe AMALRIC**  
signé

